

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 8 (1894)

Vorwort: Aux lecteur des archives héraldiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARCHIVES

SEPTEMBRE & OCTOBRE 1894.

HÉRALDIQUES

SWISSES

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

N° 33 & 34.

AUX LECTEURS DES ARCHIVES HÉRALDIQUES

La Société Suisse d'Héraldique a dans sa dernière assemblée confié à un comité de quatre membres le soin de continuer la publication des *Archives Héraldiques* fondées par son regretté secrétaire M. Maurice Tripet.

Ce comité composé de MM. JEAN GRELLET, *président*.

JEAN DE PURY, *vice-président*.

MAX DIACON,

JULES COLIN,

est désormais chargé de tout ce qui concerne la rédaction du journal.

— Toutes les communications doivent être adressées au président.

Le comité compte sur la collaboration active des abonnés et plus particulièrement sur celle des membres de la société. Il rappelle aux uns et aux autres que les *Archives Héraldiques* répondront d'autant mieux à leur but et seront en mesure de publier des communications d'autant mieux illustrées que le tirage augmentera et il les prie de faire leur possible pour recruter autour d'eux soit de nouveaux adhérents à la Société, soit des abonnés aux Archives.

Ils trouveront inclus des formulaires d'adhésion qu'ils voudront bien recommander à leurs amis.

MAURICE TRIPET

Le Comité de la Société Suisse d'héraldique me charge de retracer la vie du travailleur infatigable qui fondait ce journal il y a sept ans et qui le dirigea jusqu'à sa mort.

C'est le cœur plein d'émotion que j'entreprends cette tâche et que, dans les *Archives héraldiques* toutes empreintes encore de sa personnalité si accusée, je viens parler de la perte irréparable qu'elles ont faite en la personne de Maurice Tripet.